

Fort-de-France, le 21 novembre 2017

Le Président

Α

M. Philippe PIERRE-CHARLESSyndicat CDMT-CTMM. Willy DELOR,Syndicat SGAFP-CGTM

Objet : Demande de médiation.

Alpilles Armorique Avesnois Ballon des Vosges Boucles de la Seine Normande Brenne Brière Camargue Caps et Marais d'Opale Causses du Quercy Chartreuse

Corse Fôret d'Orient Gâtinais Français Grands Causses Guyane

Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Lubéron

Marais du Cotentin et du Bessin Martinique

Massif des Bauges Millevaches en Limousin Montagne de Reims Monts d'Ardèche Morvan

Narbonnaise en Méditerranée Normandie Maine Oise-Pays de France Perche

Périgord Limousin

Pyrénées ariégeoises Pyrénées Catalanes

Pyrénées anegeoises Pyrénées Catalanes Queyras Scarpes-Escaut

Vercors Verdon Vexin Français Volcans d'Auvergne Vosges du Nord Messieurs les représentants syndicaux CDMT-CTM / CGTM

En dépit de deux ordonnances du Juge des Référés rendues les 3 & 10 novembre 2017, vous avez fait le choix de maintenir des barrages à l'entrée du siège du Parc Naturel de Martinique.

Dès lors, les conditions de libre accès à l'institution et de sécurité du personnel nongrévistes n'étant pas garanties, je m'en réfèrerai aux autorités judiciaires et étatiques compétentes.

Par ailleurs, votre revendication en faveur d'une amélioration des conditions de travail à l'intérieur du Parc Naturel de Martinique relève du CHSCT (Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail) dont les <u>élections du 4 décembre 2014</u> ont permis de mettre en place la représentativité des organisations syndicales CFDT et FO. Je ne saurais donc ni écarter ces délégués du personnel au CHSCT ni procéder à de nouvelles élections, comme vous l'avez suggéré.

S'agissant des deux autres points – annulation du licenciement du DGS – management du personnel, ils relèvent des prérogatives de l'autorité territoriale qui, à moins d'un déni de toute alternance démocratique, n'entend pas s'en défaire.

Dès lors, votre demande de médiation ne saurait prospérer.

Recevez, Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président, Louis BOUTRIN

. ------@pnr-martinique.com - 💲: www.pnr-martinique.com